

## **SECTION 01 : INTRODUCTION**



## INTRODUCTION

### CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL

Le Plan directeur communal (PDCoM) est un outil central d'aide à la décision qui offre des lignes directrices stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Suite à la mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 (PDCn), la Commune a l'obligation légale de réviser son PDCoM, datant de 2008, pour se mettre en conformité. Le Conseil municipal a, par ailleurs, préavisé négativement le PDCn, le 17 juin 2017.

Entre 2008 et 2020, la planification directrice cantonale a évolué et s'est étoffée (projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération, Mobilité 2030, Environnement 2030, etc.). Des modifications légales importantes au niveau fédéral (LAT, OAT) et cantonal (LCI, LGZD, etc.) ont pris place. De nouveaux outils ont fait leur apparition (plan directeur des énergies, CET, plan guide, etc.). En vue de la mise à jour des plans directeurs communaux, le Canton a publié des « directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux de 2<sup>e</sup> génération ».

La présente révision de plan directeur communal (PDCoM) 2020 s'inscrit dans cette exigence de mise en conformité au PDCn 2030 et d'intégration des éléments de planification pertinents des politiques sectorielles et des nouveaux outils. La vision, les objectifs et les mesures à mettre en place à l'échelle locale sont des pièces essentielles d'un plus vaste puzzle de la planification cantonale et régionale.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

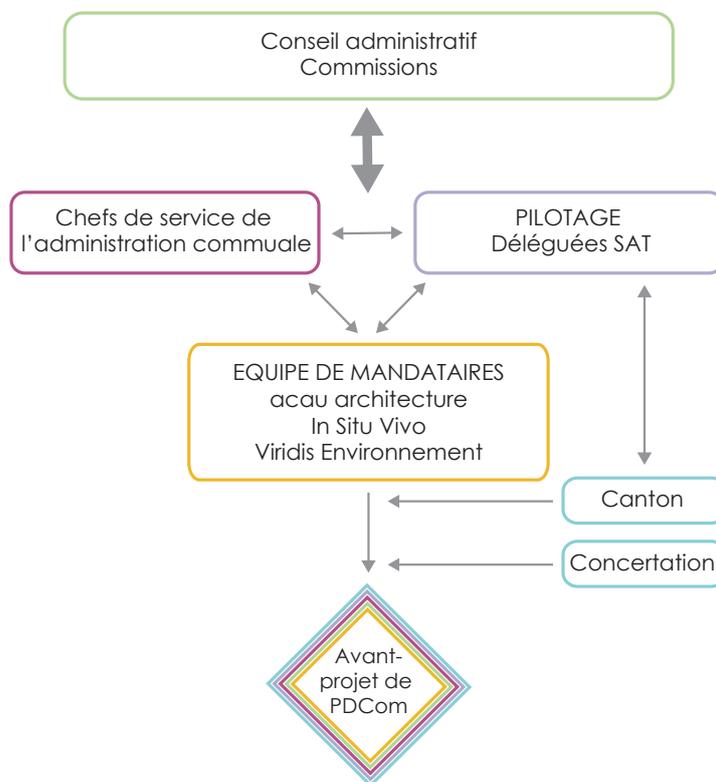
En prévision du lancement de la révision, la Commune a préalablement réalisé une évaluation du PDCOM 2008, qui a permis de mettre en lumière ses forces et ses carences, notamment son manque d'opérationnalité et l'absence de certaines thématiques.

En cohérence avec la « Stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy » adoptée en 2015, le PDCOM 2020 renouvelle le diagnostic sur les grandes thématiques de 2008 - urbanisme, mobilité, environnement, etc. - et développe de nouvelles thématiques : stratégie d'évolution de la zone 5, stratégie foncière, stratégie des espaces publics et espaces libres, climat, énergie, social, culture, sport et santé, transversalité, intercommunalité.

Dès le début du processus, une démarche de révision participative a été mise en place avec les services administratifs communaux. Ils ont participé activement à l'identification d'enjeux, à la proposition d'objectifs et à l'élaboration de mesures concrètes, en étroite collaboration avec l'équipe de mandataires, dans le but de renforcer le caractère « transversal » (un panel plus large d'acteurs consultés) et « opérationnel » (des effets concrets) de cet outil.

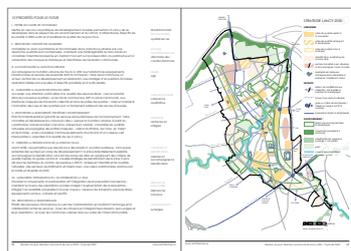
Les propositions ont été systématiquement discutées, affinées et enrichies avec les élus dans le cadre de plus de 30 séances avec les différentes commissions politiques : aménagement du territoire ; travaux ; développement durable ; culture ; sports ; affaires sociales.

Avant la phase de circulation technique, les grands enjeux du PDCOM ont été présentés à la population, lors de la Quinzaine de l'urbanisme, qui s'est tenue en septembre 2019 à Lancy. Sous forme d'une consultation innovante, la population lancyenne a eu l'opportunité de s'informer et d'échanger dans le cadre d'exposition, de jeu de rôle ludique sur le territoire lancyen et de conférences publiques interactives.



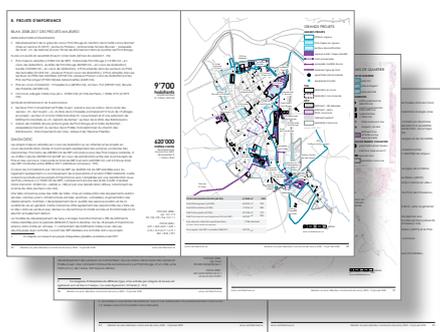
## STRUCTURE DU DOCUMENT

Le PDCOM 2030 s'articule en trois parties principales :



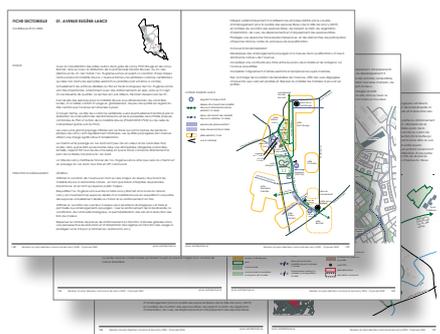
### SECTION 02 : STRATÉGIE LANCY 2030

La stratégie Lancy 2030 fait ressortir les 10 enjeux clés pour le futur de la commune et propose une vision d'ensemble structurant les actions à entreprendre par thématique ou par secteur, pour les 10 à 15 prochaines années.



### SECTION 03 : FICHES THÉMATIQUES

Chaque fiche thématique commence par établir un bilan des réalisations majeures pour la période 2008-2020. Elle pose un diagnostic qui s'attèle à faire ressortir les enjeux clés propres à chaque thématique. Sur cette base, elle propose des objectifs à poursuivre. La fiche liste les mesures déjà engagées et en propose de nouvelles. Elle identifie, enfin, les instances concernées.



### SECTION 04 : FICHES SECTORIELLES

Ces fiches définissent des enjeux, des objectifs et des mesures que la Commune souhaite poursuivre pour des secteurs stratégiques spécifiques. Les grandes orientations de la Stratégie Lancy 2030 (section 01) ainsi que les principes développés dans les fiches thématiques (section 02) sont appliqués systématiquement aux contextes donnés de chaque secteur.

Les fiches sectorielles constituent une liste « ouverte » de secteurs et projets qui sera inmanquablement complétée au gré de l'émergence de futures opportunités dans les 10 à 15 prochaines années.

Des éléments complémentaires, référencés dans le texte, sont disponibles dans les annexes.